



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026

N° 2026.36

Objet : RAFR – Approbation d'un partenariat  
entre le Centre Hospitalier du Pays d'Apt et la  
Résidence Autonomie François Rustin dans le  
cadre de l'Hôpital de Jour de Médecine  
Pluridisciplinaire

Affiché le :

Votes : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration convoqué le 03 septembre, s'est réuni au CCAS d'Apt sous la Présidence de Monsieur Jean AILLAUD ;

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean AILLAUD, Charlotte KHALFAOUI, Amélie MEYSSON, Sophie LECROQ, Patrick BONNET, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAK, Marie-Noëlle GUIGOU.

ABSENTS EXCUSES : Patrick ESPITALIER (procuration donnée à J. AILLAUD), Laurent GARCIA (procuration donnée à A. MEYSSON), Jean-Jacques MASSON (procuration donnée à C. KHALFAOUI),

ABSENTS : Edouard THOME, Janet GUEVEL TAVOLINI.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT - Directrice du CCAS

Le Centre Hospitalier du Pays d'Apt a mis en place un dispositif d'Hôpital de Jour de Médecine Pluridisciplinaire visant à proposer une évaluation globale de l'état de santé des personnes âgées ou fragiles afin de prévenir la perte d'autonomie et favoriser leur maintien à domicile. Ce dispositif repose sur une prise en charge personnalisée mobilisant une équipe pluridisciplinaire composée notamment de médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, diététiciens, psychologues et assistants sociaux.

Plusieurs parcours de soins sont proposés, notamment un parcours « Fragilité » destiné aux personnes âgées de plus de 75 ans ou présentant une perte d'autonomie, ainsi que des parcours spécialisés dans les domaines de la cardiologie, de la réadaptation fonctionnelle, du sommeil et de certaines pathologies musculosquelettiques.

Dans le cadre des missions de la Résidence Autonomie François Rustin visant à préserver l'autonomie de ses résidents et à favoriser leur accès aux soins, il est proposé de formaliser un partenariat avec le Centre Hospitalier du Pays d'Apt.

Ce partenariat permettra :

- de proposer un questionnaire à chaque résident dont l'objectif sera d'identifier précocement les situations de fragilité de la personne ;
- d'orienter, avec leur accord, les personnes concernées vers un parcours de soins adapté ;
- de renforcer la coordination entre les équipes de la résidence et les professionnels hospitaliers ;
- de contribuer à la prévention de la perte d'autonomie, des hospitalisations évitables et de l'isolement des personnes âgées.

Les orientations vers l'Hôpital de Jour s'effectueront uniquement avec l'accord du résident concerné, dans le respect de ses droits et de son libre choix. La coordination administrative et les échanges nécessaires au suivi des situations seront assurés entre les services de la Résidence Autonomie François Rustin et ceux du Centre Hospitalier du Pays d'Apt.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les missions confiées aux résidences autonomie en matière de prévention de la perte d'autonomie

Vu le projet présenté par le Centre Hospitalier du Pays d'Apt relatif à l'Hôpital de Jour de Médecine Pluridisciplinaire.

Considérant l'intérêt de favoriser l'accès des résidents à une évaluation gériatrique et pluridisciplinaire ;

Considérant la nécessité de développer les actions de prévention de la perte d'autonomie ;

Considérant les bénéfices attendus en matière de coordination des parcours de santé des personnes âgées accueillies à la Résidence Autonomie François Rustin.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITE**

**Approuve** le principe du partenariat entre le Centre Hospitalier du Pays d'Apt et la Résidence Autonomie François Rustin dans le cadre de l'Hôpital de Jour de Médecine Pluridisciplinaire.

**Autorise** Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

Dit que ce partenariat s'inscrit dans les actions de prévention et de maintien de l'autonomie conduites par la Résidence Autonomie François Rustin.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

La secrétaire de séance  
Directrice du CCAS

Ingrid HARSCOET



La Vice-Présidente

Charlotte KHALFAOUI